



Janvier 2024



MEILLEURS VOEUX
POUR 2024 !



Ascenseur pour le gymnase...

Dans l'expression libre du dernier « BourayInfos », la majorité municipale accuse l'opposition de « campagne de dénigrement » concernant l'accessibilité des salles du 1^{er} étage du gymnase.

Nous avons pourtant pris soin d'expliquer notre position sur ce sujet avant le vote et également invité la majorité à réfléchir à d'autres solutions moins coûteuses que celle d'un ascenseur.

Quelles étaient nos explications(*) ?

→ Coût d'un ascenseur : **entre 120.000 et 130.000 €** (auquel s'ajouteront, chaque année, les frais de maintenance).

→ Quel usage : pour desservir 3 salles à l'étage du gymnase dont le planning d'occupation est le suivant :

- Salle Vendôme : 3h/semaine ; des réservations se font aussi hors planning pour cette salle ;
- Annexe de la salle Vendôme : aucune réservation ;
- Salle Socoa : 16h30/semaine.

Précisons que les salles ne sont pas utilisées pendant les vacances scolaires.

Bref, on peut prédire sans risque que le taux d'utilisation de l'ascenseur du gymnase sera sensiblement identique à celui de la mairie : quasiment nul.

Forts de ces considérations, nous proposons au conseil municipal de réfléchir à trois aspects :

1°) L'aspect sécurité : En cas d'incendie, on sait qu'il ne faut jamais utiliser un ascenseur. Dans ces conditions, comment évacuer rapidement des personnes à mobilité réduite ? Ici, comme pour le parking PMR (Personne à Mobilité Réduite) place de l'église, l'absence d'une réflexion globale est évidente. Elle aboutira, cette fois encore, à une situation qui sera pire que rien !

2°) L'aspect budgétaire : Combien de m² de plain-pied pourrait-on construire sur un terrain communal avec ce budget ? Plutôt que d'installer un ascenseur à plus de 120.000 €, ne serait-il pas moins coûteux de construire une extension de 30 m² au gymnase, comme

l'autorise le PLU en zone Uj (§4.2.2 page 138) ?

Précisons encore que des travaux importants d'isolation thermique et de consolidation de la structure sont à prévoir à court terme sur ce gymnase. Ne faudrait-il pas, là encore, avoir une vision globale de ces travaux, ascenseur compris, au risque d'avoir à démolir demain ce qu'on construit aujourd'hui pour 120.000 € ?

3°) L'aspect « accès public » : L'idée est de transformer l'accès public des salles du 1^{er} étage en accès privé. Il faut évidemment garantir d'abord aux personnes à mobilité réduite un accès prioritaire aux salles de plain-pied pour que personne ne soit exclu d'aucune activité. Ceci étant assuré, il suffit alors, par exemple, de confier la gestion de la salle Socoa à l'ACFES (qui en est la seule utilisatrice) et des salles Vendôme à l'ASCB, ce qui reste en concordance avec la situation existante. Précisons que confier la gestion d'une salle à une association ayant signé une convention avec la mairie, comme cela se fait déjà, par exemple avec l'association « Maison des Part'Agés », n'est pas « donner les salles à un opérateur privé » comme l'affirme un peu légèrement l'article de « BourayInfos ».

Lors de notre dernier conseil municipal, M. Le Maire n'a même pas voulu discuter de ces quelques remarques de bon sens. Ce mauvais fonctionnement de la démocratie municipale à Bouray aboutit inévitablement à de coûteuses aberrations, comme celles du parking PMR de la place de l'église... et maintenant à ce projet d'ascenseur à 120.000 € dont on pourrait très bien se passer, tout en assurant - à tous - l'accès - en toute sécurité - aux activités culturelles et sportives.

En conséquence, vous comprendrez que nous ne pouvons que voter contre un projet aussi mal conçu et que nous n'étions pas autorisés à discuter.

(*) Dans un souci de transparence, nous mettons en ligne sur notre site web les audios de tous les conseils municipaux (en particulier le dernier) : <https://sites.google.com/view/bouray-autrement/enregistrements-des-cm>



Retrouvez-nous aussi sur 
<https://twitter.com/BourayAutrement>

Le marché le dimanche, c'est fini !

C'était pourtant une bonne idée à défaut de travailler à une revitalisation de notre centre-ville.

Quel bilan tirer de cet abandon en catimini par la majorité municipale, après seulement 18 mois d'existence ?

- Une localisation place de l'église, en cœur du village, aurait créé une dynamique avec les commerces existants,
- Un choix plus judicieux des exposants, sans concurrence déloyale pour nos commerçants ayant pignon sur rue, pour compléter les besoins des habitants,
- Un appel à tous les producteurs locaux :
 - ✓ Fruits et légumes (Boissy Le Cutté, Cheptainville...)
 - ✓ Fromages, œufs, volailles (fermes voisines)
 - ✓ Fleurs, plantes (pépinières locales)
 - ✓ Miel et produits associés (apiculteurs à proximité), etc.

Par ailleurs, il était sans doute déraisonnable, devant l'évidence de la diminution progressive des clients, d'investir dans du matériel coûteux 7 mois à peine avant l'arrêt du marché (10 000 € en avril 2023 pour l'achat et l'installation Place de l'Orme-St Marc d'un Algeco destiné au stockage des barnums).

Il faut travailler sur un autre projet. Notre village a besoin de commerces de proximité, avec l'objectif de créer un lieu de rencontre hebdomadaire en synergie avec les commerces existants. Il n'y a pas de fatalité, ce qui a été fait à Janville peut être fait à Bouray !

Plus de prêtre à Bouray

Depuis le XVIème siècle, le presbytère (1-3 rue de la mairie) était occupé par le prêtre de Bouray. C'est fini !

Le projet de construction de logements sociaux au presbytère a conduit M. Cabot, maire de l'époque, à conclure un accord avec le diocèse : le prêtre logerait provisoirement à l'école élémentaire, gratuitement le temps des travaux, et retournerait au presbytère à la fin de ceux-ci pour un loyer identique.

Le maire actuel a choisi de ne pas appliquer cet accord : le prêtre ne réintégrerait pas le presbytère ; il pourrait rester dans l'appartement de l'école mais devrait payer un loyer plus élevé. Résultat : le diocèse a préféré installer le prêtre à Lardy !

Qu'on soit chrétien ou non, on ne peut ignorer le rôle social du prêtre, présent à chaque étape de la vie des pratiquants comme de nombreux non-pratiquants. Plus qu'un prêtre, c'est une institution que nous perdons, mais le maire n'en a cure, il aura fait place nette pour ses logements communaux. Alléluia !

Indemnités des élus

Extrait de l'Article L2123-24-1-1 du CGCT :

« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal... Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

En 2023, malgré nos demandes réitérées, le maire et son équipe ne nous ont transmis aucune information concernant leurs indemnités. Peut-être était-ce pour masquer leur éventuelle

nouvelle augmentation de 1,5% au 1er juillet 2023 ? **Nous leur avons posé la question au conseil municipal du 17 octobre et il nous a été rétorqué qu'il n'y avait pas eu de nouvelle augmentation.**

Pourquoi alors ne pas nous transmettre l'état de leurs indemnités ?

C'est la 3^{ème} fois depuis le début de son mandat que la majorité choisit de ne pas respecter cet article de loi et nous avons écrit au préfet pour l'en avertir.

Si cet état ne nous est pas adressé avant le vote du budget en avril 2024, alors nous saisirons le tribunal administratif.

Envoi de documents communaux sur WeTransfer non-respect de la réglementation et amateurisme

Pour chaque conseil municipal, une convocation nous est envoyée par courriel quelques jours auparavant. Celle-ci contient l'ordre du jour et des liens renvoyant vers les documents utiles.

Ces liens s'appuient le plus souvent sur le service d'hébergement de fichiers sur le Cloud « WeTransfer », alors que celui-ci est interdit depuis 2016 par une note du ministère de la culture et de la communication.

Les collectivités sont en effet, depuis cette date et l'essor des solutions de stockage sur le Cloud, soumises à des obligations légales pour les échanges de documents électroniques et ne doivent pas stocker leurs données hors de France.

Nous l'avons signalé lors du dernier conseil municipal, mais ni le directeur général des services, ni le maire et la 1^{ère} adjointe n'avaient connaissance de cette réglementation. Nous leur avons donc demandé de se mettre en conformité pour les prochains conseils.

Nous déplorons l'amateurisme de cette gestion municipale qui rend de plus en plus évidente la nécessité d'un changement de majorité.

Noël à Bouray

→ **Décorations lumineuses en berne** : avec la baisse importante des cours de l'électricité et les systèmes LED basse consommation, les communes se sont remises à illuminer leurs rues à l'occasion des dernières fêtes de Noël ; une parenthèse éclairée appréciée par les plus jeunes notamment et qui aura permis de s'échapper un peu de ce monde si tourmenté.

A Bouray, les décorations lumineuses étaient encore une fois présentes seulement dans les jardins des habitants, le maire ayant décidé de nous prescrire une nouvelle cure d'obscurité.

Vous avez été nombreux à l'interpeller sur ce sujet et nous espérons comme vous qu'il en tiendra compte l'année prochaine.

→ **Souignons cependant la belle initiative d'un groupe de bénévoles bouraysiens qui a confectionné une jolie crèche dans l'église et a animé une belle soirée festive avec des chants de Noël (chorale de l'ACFES) et du vin chaud. Merci à eux !**

Le groupe BOURAY AUTREMENT : **Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin** ; Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler

Courriel : bourayautrement@free.fr

Tel : 06.75.21.31.70

Vous pouvez nous retrouver sur <https://www.facebook.com/groups/528552394464636>

